



CH Robert Bisson LISIEUX

Secteur Médico-Social EHPAD Les Balcons du Pays d'Auge- USLD J. Colombe

Secrétariat Administratif

Mme Eveillechien 02.31.61.30.83

mn.eveillechien@ch-lisieux.fr

ANNEXE au contrat de séjour

- l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Les tarifs différenciés au 1^{er} JUIN 2026 : PAYANT (Pour les nouveaux entrants)

Hébergement		Dépendance			TOTAL /JOUR		APA versée par le Conseil Départemental	Hébergement moins de 60 ans	
Chambre Seule	Chambre Double	Gir 1/2	Gir 3/4	Gir 5/6 = Ticket Modérateur	Chambre Seule	Chambre Double		Chambre Seule	Chambre Double
80.39 €	77.38 €	22.96 €			103.35 €	100.34 €	16.78 €*		
80.39 €	77.38 €		14.57 €		94.96 €	91.95 €	8.39 €*		
80.39 €	77.38 €			6.18 €	86.57 €	83.56 €	-	83.82 €	80.49 €

Dépôt de Garantie : 1253.40 € (à régler au reçu de la facture après l'admission)
1207.35 € (pour les - de 60 ans)

Les tarifs arrêtés par le Conseil Départemental au 1^{er} JUIN 2026 : AIDE SOCIALE

Hébergement		Dépendance			TOTAL /JOUR		APA versée par le Conseil Départemental	Hébergement moins de 60 ans	
Chambre Seule	Chambre Double	Gir 1/2	Gir 3/4	Gir 5/6 = Ticket Modérateur	Chambre Seule	Chambre Double		Chambre Seule	Chambre Double
66.26 €	62.93 €	22.96 €			89.22 €	85.89 €	16.78 €*		
66.26 €	62.93 €		14.57 €		80.83 €	77.50 €	8.39 €*		
66.26 €	62.93 €			6.18 €	72.44 €	69.11 €	-	83.82 €	80.49 €

Dépôt de Garantie : 1086.60 € (à régler au reçu de la facture après l'admission)
1207.35 € (pour les - de 60 ans)

La tarif hébergement temporaire est de **64.99 €** auquel s'additionne le tarif du GIR.

- l'unité de soins de longue durée (USLD) pavillon colombe 1^{er} étage

Les tarifs arrêtés par le Conseil Départemental au **1^{er} JANVIER 2026**

Hébergement	Dépendance			Total / jour	APA* versée par le Conseil départemental
	Gir 1/2	Gir 3/4	Gir 5/6= Ticket Modérateur		
59.92 €	23.19 €			83.11 €	16.95 €
59.92 €		14.71 €		74.63 €	8.47 €
59.92 €			6.24 €	66.16 €	-
Hébergement - 60 ans				82.29 €	-

Dépôt de Garantie : 992.40 € (à régler au reçu de la facture après l'admission)
1234.35 € (pour les moins de 60 ans)

*Pour les personnes du Calvados, l'APA est versée directement à l'établissement depuis le 1^{er} juin 2017, sous réserve qu'un dossier soit déposé à défaut le tarif dépendance sera facturé au résident.

La facturation est mensuelle à terme échu.

Les tarifs sont révisables tous les ans.

- **Conditions particulières de facturation**

Absence pour hospitalisation :

Le tarif dépendance n'est plus facturé dès le premier jour.

Au-delà de 72 heures d'absence, le tarif hébergement est minoré du forfait hospitalier.

Absence pour convenances personnelles :

Le tarif dépendance du GIR 5/6 ou Ticket Modérateur n'est plus facturé dès le premier jour à condition d'en avoir informé l'établissement.

Au-delà de 72 heures d'absence, le tarif hébergement est minoré du forfait hospitalier.

En cas d'admission à l'aide sociale, l'absence pour convenances personnelles sera limitée à 30 jours par an, au-delà les jours absences seront facturés au résident.

Hébergement temporaire :

Une participation financière peut vous être attribuée par l'APA, elle sera automatiquement déduite en fonction de votre plan d'aide.

Hébergement temporaire sortie d'hospitalisation:

Il vous sera déduit du tarif hébergement la somme de 50 €uros par jour dans la limite de 30 jours, financé par L'Agence Régionale de Santé.

- **Repas accompagnant : 10 €**